

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS
 Communauté de Communes de la Région de BAPAUME
 Exécution du Budget Annexe SPANC 2013

Délibération 2013-58 du 22 Mars 2013

**DELIBERATION DU
 CONSEIL DE COMMUNAUTE
 sur le Compte Administratif
 sur l'affectation des Résultats**

Nombre de Membres en exercice 85
 Nombre de membres présents : 60
 Nombre de suffrages exprimés : 59
 Votes Contre 0 Pour 59

Le Conseil de Communauté, réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, délibérant sur le Compte Administratif 2012 dressé par Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la Comptabilité Administrative,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	22 718.00
Part affectée à l'investissement	-	
Opérations de l'exercice	124 379.67	165 811.00
TOTAUX	124 379.67	188 529.00
RESULTAT DE CLOTURE	-	63 879.33

Besoin de financement
 Excédent de financement

Restes à Réaliser DEPENSES
 Restes à Réaliser RECETTES

Besoin total de financement
 Excédent total de financement

DEPENSES OU DEFICIT	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
-		
-		
124 379.67		
124 379.67		

DEPENSES OU DEFICIT	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
-		22 718.00
-		
124 379.67		165 811.00
124 379.67		188 529.00
		63 879.33

2°/ Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,

3°/ reconnaît la sincérité des Restes à Réaliser,

4°/ arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros,

5°/ Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0	au compte 1068 (recettes d'investissement)
63 879.33	au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

Ont signé au registre des délibérations tous les membres en exercice à l'exception de : M.J. MAHIEU qui a été suppléé par M. B. DENNE, M. Ph. LEFORT qui a été suppléé par M. D. LEMAIRE, Mme D. TABARY qui a été suppléée par Mme A. GILLION, M. J. ELLEBOUDT qui a été suppléé par M. Cl. FOURNET, M. D. DELEPLACE qui a été suppléé par M. Ph. SAUVAGE, M. P. MACHUT qui a été suppléé par M. Michel LALISSE

M. J.M. BLAISE a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

Mmes O CONSTANT – M LACMENT - Ch LECTEZ

MM. Y. MARECHAL – Y. BONNERRE – JM PLESSIET – L CORBEAU – S NAGRY - R DELOBELLE – J FORESTIER – J Ch DERUE – Y LEDIEU – X LEROUX – L ANTINORI - G TRANNIN – J P POUTRAIN – J VASSEUR – J-M BLAISE

Direction des Collectivités Locales

16 MAI 2013

ARRIVÉE



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.